

Ecole élémentaire Joseph Deplanne
RPI Le Thou Landrais
5, place des écoles
17290 Le Thou
05 46 35 73 76
e-lethou@ac-poitiers.fr

NOTE DE RENTREE septembre 2020

EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

1 CP : M^{me} Valérie BELLIN
2 CP/CE1 : M. Olivier MORGADES
3 CE1: M^{me} Caroline BOURDASSOL
4 CE2 : M^{me} Sandrine GERBER et M^{me} Aurélie MAJCHRZAK (les vendredis)
5 CE2/CM1 : M^{me} Delphine GUINOT
6 CM1 : M^{me} Anne BROSSARD
7 CM2 : M^{me} Nadia AUDEBERT
8 CM1/CM2: M. Mickaël ROUFFIGNAC

AVS : M^{me} Carine JOSSIER, M^{me} Martine EL RHOUL, M^{me} Elodie LUNEAU

Directeur : M. Olivier MORGADES (décharge de direction les mardis et certains lundis)

JOURS ET HORAIRES DE CLASSE

Les cours ont lieu de 8 h 45 (ouverture à 8 h 35) à 12 h le matin.

Les cours ont lieu de 13 h 40 (ouverture à 13 h 30) à 16 h 25 l'après-midi.

Aucun élève ne doit entrer sans autorisation des enseignants de service.

Merci d'être ponctuel. Les portes de l'école seront fermées à clé à 8 h 45 (ou après l'arrivée des bus s'ils sont en retard) et 13 h 40.

VACANCES (zone A) sous réserve de modifications

AUTOMNE : du vendredi 16 octobre après la classe au lundi 2 novembre au matin

NOËL : du vendredi 18 décembre après la classe au lundi 4 janvier 2021 au matin.

HIVER : du vendredi 6 février après la classe au lundi 22 février au matin.

PRINTEMPS : du vendredi 9 avril après la classe au lundi 26 avril au matin.

PONT DE L'ASCENSION : la journée du vendredi 14 mai ne sera pas travaillée.

ETE : le mardi 6 juillet après la classe.

ABSENCES

Les absences doivent être **systématiquement signalées à l'école** dès le premier jour d'absence :

- par message téléphonique (voir en-tête)
- ou par courriel (voir en-tête)
- ou par un mot dans le cahier de liaison d'un frère ou d'une sœur
- ou à l'entrée de l'école, oralement.

Un mot dans le cahier de liaison pourra compléter les informations données par téléphone ou courriel.

En cas de **maladie contagieuse (type varicelle, etc.)**, un certificat médical devra être remis à l'école. Le directeur pourra demander l'éviction temporaire des élèves portant des maladies contagieuses, en se référant au document officiel publié par les services départementaux de l'Education nationale.

La continuité des apprentissages est un gage de réussite des élèves. Les départs en vacances pendant le temps scolaire ne sont pas souhaitables, et ne seront pas approuvés, dans l'intérêt des élèves et de leurs apprentissages. L'école ne fournira pas le travail par avance aux élèves dont un départ en vacances est prévu sur le temps scolaire.

Les cas d'absences injustifiées et répétées sont susceptibles d'être signalés aux services sociaux de l'Education nationale.

ASSURANCE

Il est nécessaire :

- d'assurer votre enfant (fournir une attestation d'assurance, en général envoyée sans demande par votre assureur)
- de vérifier que l'assurance souscrite couvre les conséquences des accidents causés par votre enfant (**responsabilité civile**), mais également les dommages qu'il pourrait subir (**assurance individuelle - dommages corporels**)

Les enseignants ne pourront pas emmener en sortie scolaire les élèves qui n'auront pas fourni de certificat d'assurance scolaire.

LIAISON FAMILLES - ENSEIGNANTS

Prenez régulièrement contact avec l'école pour savoir si votre enfant réussit ses apprentissages, si son comportement est correct.

Si vous rencontrez un problème, n'hésitez pas à prendre rendez-vous, les enseignants sont à votre disposition pour vous rencontrer.

Pensez à bien noter sur le document *Fiche de renseignements*, votre adresse internet.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (APE)

L'APE participe activement à la vie de l'école. Elle organise plusieurs manifestations pour aider au financement de projets. Une réunion sera organisée en début d'année. Vous y êtes les bienvenus.

NATATION SCOLAIRE

Sur décision de la CDC Aunis-Sud, les séances de natation scolaire du mois de septembre sont annulées.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur sera diffusé aux familles après le premier conseil d'école de l'année. Chaque famille se doit d'en connaître le contenu.

DOCUMENTS A LIRE / COMPLETER / RAPPORTER

- **information COVID-19 : lire**
- document organisation de l'accueil des élèves : lire

- fiche d'urgence : compléter et rapporter
- autorisation de diffusion : compléter et rapporter
- fiche de renseignements : compléter et rapporter

- note coopérative scolaire : lire
- certificat d'assurance scolaire : apporter

- documents restauration scolaire : compléter et rapporter
(document(s) bibliothèque) :

L'équipe pédagogique est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Bonne rentrée à tous !

Les enseignants

Numéros utiles :

- cantine : 05 46 35 02 10

- centre de loisirs : 05 46 35 12 24

Document à conserver